



Liste des emplacements réservés (au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme)

Numéro	Nom	Affectation	Bénéficiaire	Superficie
1	Parcours de Laborde	Extension du cimetière	Ville d'Auxerre	4920 m ²
2	Parcours de Vaux	Extension du cimetière	Ville d'Auxerre	2466 m ²
3	Rue Chevalier, rue de Sommeville	Élargissement de voie	Ville d'Auxerre	530 m ²
4	Avenue Bourlotte	Création de voie	Ville d'Auxerre	3665 m ²
6	Parcours de Laborde, rue Curly	Équipement socio-culturel	Ville d'Auxerre	2894 m ²
7	Secteur gare	Création de voie cycle-piétonne	Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois	1300 m ²
8	Secteur gare - rue Kruger	Création de voie cycle-piétonne	Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois	177 m ²
9	Rue des Senons	Création de voie cycle-piétonne	Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois	427 m ²
10	Rues des Quartiers / Max Bourde	Création d'espace public et de voie cycle-piétonne	Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois	16782 m ²
11	Route de Vaux - BY 10	Création de voie - échangeur	Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois	741 m ²
12	Route de Vaux - BY 123	Création de voie - échangeur	Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois	16400 m ²
13	Route de Vaux - BY 122	Création de voie - échangeur	Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois	4234 m ²
14	Route de Vaux - BY 11-12	Création de voie - échangeur	Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois	1287 m ²
15	Route de Vaux - BY 19	Création de voie - échangeur	Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois	517 m ²
16	Route de Vaux - Sud	Création de voie - échangeur	Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois	21848 m ²
17	Rue de Preully	Création d'espace public et réaménagement de la voie	Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois	1993 m ²

Légende

- Limite communale
- Limite de zone
- Emplacement réservé (article L.151-41 du Code de l'urbanisme)
- Espace boisé classé (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Espace vert protégé (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Espace vert protégé (site) (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Zone humide (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Cône de vue
- Élément bâti remarquable (article L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- Clôture remarquable (article L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- Alignement d'arbres (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Haie à préserver ou à créer (article L.151-23 du Code de l'urbanisme) - Haie
- Corridor écologique (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Corridor écologique étalonné (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Projet de renouvellement sud d'Auxerre - tracé indicatif (DUP en date du 11.04.2012)
- Projet de passerelle piétonne
- Quaiage routier

Zone concernée par le PPRN approuvé le 20/03/2002

- Risques de naufrage du ru de Vallan : zone bleue
- Risques de naufrage du ru de Vallan : zone rouge
- Risques de glissements de terrain de Vaux : zone jaune

Zone concernée par le PPRN révisé approuvé le 17/04/2025

- Risques d'inondation de l'Ironne : zone bleue
- Risques d'inondation de l'Ironne : zone rouge
- Risques d'inondation de l'Ironne : zone violette
- Risques d'inondation de l'Ironne : zone haubertine rouge



PLAN LOCAL D'URBANISME

5.4 Plan de zonage Sud
Échelle 1 : 10 000

Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé, approuvé par délibération du 21 juin 2018
Mis à jour par arrêté du Président du 24 janvier 2020
Modifié (modification simplifiée) par délibération du 22 octobre 2020
Modifié (modification simplifiée) par délibération du 24 juin 2023
Modifié (modification simplifiée) par délibération du 26 juin 2025